

L'ASSURANCE DES ÉVÉNEMENTS NATURELS EN 2019

ASSURANCES DE BIENS
ET DE RESPONSABILITÉ

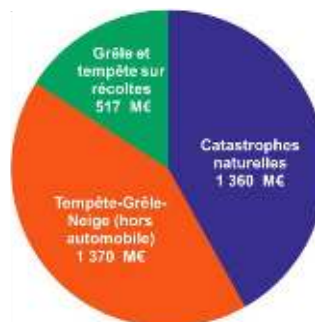
Synthèse

La couverture des événements naturels totalise en 2019 un volume de cotisations de 3,8 milliards d'euros dont 44 % correspondent aux catastrophes naturelles, 43 % à la garantie TGN (hors automobile) et 13% aux assurances des cultures.

• Cotisations : 3,8 Md€



• Charge des sinistres : 3,2 Md€



La garantie catastrophes naturelles

Sous l'impulsion de la hausse des primes dommages aux biens, le montant des cotisations émises au titre des catastrophes naturelles progresse de 3,1 % en 2019 pour s'établir à 1 673 M€.

En 2019, pour la cinquième année consécutive, le résultat du compte technique de la branche catastrophes naturelles est négatif. Par rapport à 2018, il se dégrade de 299 M€ pour atteindre -354 M€. Il s'agit, après 2017, du deuxième déficit le plus important enregistré par la branche. Ces déficits successifs résultent des dommages consécutifs à l'Ouragan Irma mais aussi de ceux résultants de la sécheresse importante qui sévit chaque année depuis 2016.

Le rapport sinistres à primes de l'exercice s'établit à 32 %, en baisse de 17 points par rapport à 2018, pour une charge correspondante de 535 M€ (vue en fin de 1^{ère} année et hors sécheresse). L'amélioration de la sinistralité catastrophes naturelles 2019 résulte de l'absence d'événement majeur. Cependant, à l'ultime, après prise en compte de la sinistralité sécheresse, le rapport S/P pourrait s'établir à plus de 80 % pour 2019.

Hors sécheresse, l'événement le plus coûteux de 2019 est constitué des inondations survenues dans le sud est du pays dont la charge pour le marché national est évaluée à 421 M€. Bien que moins coûteux, le Séisme du Teil survenu le 11 novembre a tout de même occasionné 261 M€ de dommages assurés.

L'évaluation du coût global de la sécheresse à fin 2019 s'établit à 8,3 Mds d'euros, ce qui représente 31 % du total des indemnités versées par le régime des catastrophes naturelles depuis 1982. Ce montant n'inclut pas la charge sécheresse de 2019 qui pourrait s'établir in fine entre 700 M€ et 950 M€ d'après l'estimation de la CCR.

La garantie tempête grêle neige

Les cotisations afférentes à la garantie tempête grêle neige (TGN) sur bâtiment sont estimées à 1 650 M€ en 2019 pour l'ensemble du marché national (hors assurances automobile et récoltes) dont 69 % correspondent aux risques des particuliers.

La sinistralité TGN est en hausse de 7,5 % par rapport à 2018, avec 1 370 M€ d'indemnités versées par les assureurs. Le ratio S/P s'établit à 83 %, contre 79 % en 2018, en progression de 4 points de pourcentage.

Si l'essentiel de la charge des sinistres résulte de la garantie tempête, qui totalise 59 % du coût global soit 810 M€, la charge grêle représente une part plus importante qu'en 2018 avec 530 M€ (390 M€ en 2018).

La charge grêle 2019 provient principalement des dégâts consécutifs aux intempéries survenues le 15 juin en Auvergne-Rhône-Alpes dont le coût global toutes garanties s'élève à 584 M€. De ce fait, cette région est la plus touchée en 2019 avec 45,5 % des indemnités versées.

Chiffres clés

L'assurance des catastrophes naturelles	2018	2019 (p)	Evolution
Données comptables tous exercices de survenance			
Montant des cotisations (en millions)	1 623 (r)	1 673	+ 3,1 %
Montant de la charge des prestations (en millions)	1 545	2 159	+ 39,7 %
Solde du compte FR13.03 (en % des cotisations)	- 3,4	- 21,1	- 17,7 pts
Solde du compte FR13.03 (en millions)	- 55	- 354	- 299
Sinistralité vue fin de 1^{ère} année			
Charges des sinistres (hors sécheresse)	795	535	- 32,7 %
Fréquence des sinistres	1,4 ‰	0,8 ‰	- 0,6 pt
S/P	49 %	32 %	- 17 pts
Coût moyen particulier (en euros)	9 100	9 400	+ 3,3 %
Coût moyen entreprises et agricoles (en euros)	24 800	33 200	+ 33,9 %
Nombre de communes sinistrées au 31/12	3 978	685	- 82,8 %
Sécheresse (estimation CCR)	1 200	825	- 31,3 %

(p) provisoire
(r) revu

La garantie TGN	2018	2019	Variation
Cotisations TGN (en millions)			
Dont particuliers	1 130	1 140	+ 0,9 %
Dont entreprises	285	310	+ 8,8 %
Dont agricole	195	200	+ 2,6 %
Indemnités TGN (en millions)			
Dont particuliers	915	995	+ 8,7 %
Dont entreprises	235	250	+ 6,4 %
Dont agricole	125	125	+ 0,0 %
Dont tempête	810	810	+ 0,0 %
Dont grêle	390	530	+ 35,9 %
Dont neige	75	30	- 60,0 %
Fréquence TGN (en ‰)			
Dont particuliers	9,9	11,1	+ 1,2 pt
Dont entreprises	7,7	8,4	+ 0,7 pt
Dont agricole	29,7	31,8	+ 2,1 pts
Dont tempête	7,8	8,7	+ 0,9 pt
Dont grêle	1,7	2,1	+ 0,4 pt
Dont neige	0,4	0,3	- 0,1 pt
S/P TGN en %			
Dont particuliers	81	87	+ 6 pts
Dont entreprises	82	81	- 1 pt
Dont agricole	64	62	- 2 pts